L'accompagnateur

Parcours de vie

Marche à suivre 0 à 1 an - Transport

Faire une demande pour le transport adapté

- Vérifiez votre admissibilité.
- Contactez votre municipalité ou votre MRC pour voir s'il y a un service de transport adapté disponible.
- Obtenez et remplissez, le cas échéant, le formulaire de demande d'admission de la municipalité ou de la MRC.
- Envoyez le formulaire à votre municipalité ou votre MRC.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Consultez le dossier : Transport adapté

Bon à savoir

- S'il n'y a pas de service de transport adapté directement offert par la municipalité et/ou la MRC, adressez-vous au service de transport adapté le plus près de chez vous (organismes, entreprises, sociétés de transport, etc.).
- Vous obtiendrez une réponse quand à votre admissibilité dans un délai de 45 jours.
- Consultez le dépliant « La politique d'admissibilité au transport adapté » du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour plus d'informations.

Demander une vignette de stationnement pour personnes handicapées de la SAAQ

- Vérifiez votre admissibilité.

- Remplissez le formulaire intitulé : « Demande de vignette de stationnement pour personnes handicapées ».
- Transmettez le formulaire par la poste, par courriel ou en personne à la SAAQ.

Consultez la fiche qui décrit le programme : Fiche

Consultez le dossier : Conduite automobile

Bon à savoir

- Parlez-en à un professionnel de la santé habilité par la SAAQ. S'il juge que votre condition le justifie, il pourra remplir le formulaire et le transmettre.
- La vignette de stationnement appartient uniquement à la personne handicapée. Elle n'est pas associée au véhicule qui transporte cette personne, que ce véhicule lui appartienne ou non.
- La vignette du Québec est valide dans tous les pays membres du Forum International des Transports. Toutefois, il faut vérifier les modalités d'utilisation de la vignette auprès des différentes municipalités visitées, notamment quant aux limites de temps, aux frais de stationnement et au stationnement en zone résidentielle.

Vérifier si le siège de voiture est adéquat et correspond aux besoins de votre enfant

- Consultez un ergothérapeute pour évaluer les besoins spécifiques de votre enfant en termes de sécurité et de confort.
- Vérifiez les normes pour que le siège respecte les normes de sécurité canadiennes (Transport Canada).
- Essayez le banc pour voir s'il offre un soutien suffisant au niveau de la tête, du cou et du tronc de votre enfant.

Consultez le dossier : Conduite automobile

Bon à savoir

- Vous pouvez consulter des spécialistes en équipement adapté qui peuvent vous recommander des modèles spécifiques.

Pour plus d’informations, consultez le site web de l’accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 9 novembre 2026

© L’accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.